

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2022

Secrétaire de séance : Nadine GROBOZ

Présents : Jean-Pierre ARRAGON, Sandrine BRONNER, Fabrice CHIVAL, Julie DELOT, Patrick DEMERS, Karine FLECHON, Bernard GALLION, Gérard GROBOZ, Nadine GROBOZ, Joëlle PENIN, Aline PIOTELAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claude BREVET à Fabrice CHIVAL,
Arnaud CURNILLON à Gérard GROBOZ
David GUICHON à Patrick DEMERS
Jean-Paul NEVEU à Jean-Pierre ARRAGON

- ✓ Le compte rendu du dernier CM du 03 décembre est approuvé.
- ✓ M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour le PLU.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ **Délibérations :**

● **1- Ouverture de crédits avant vote du budget**

Le budget primitif 2022 n'a pas été soumis au vote du conseil municipal avant le 1^{er} janvier 2022. Aussi, conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture de crédits de la section d'investissement pour l'exercice 2022 afin de procéder au règlement de diverses factures en cours.

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

● **2- Révision tarifs communaux (Taxes, Impôts, locations...)**

M le Maire propose de ne pas augmenter les divers tarifs à l'exception des loyers :

- du bâtiment de la Raza qui en accord avec M Despret, passe de 221€ à 273,88€, Ce loyer étant resté stable plusieurs années, l'augmentation correspond à l'évolution de l'indice du coût de la construction.
- des autres bâtiments communaux qui seront ajustés en fonction de l'IC.

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

● **3- Convention transmission actes de contrôle de légalité**

M. le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour signer la convention qui fixe les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à M le Maire pour signer la convention

● **4- Vente terrain communal à M Pascal Nallet**

Suite au conseil municipal du 15 octobre dernier, M Nallet propose d'acheter une parcelle de terrain communale aux Mavavres, à côté de sa ferme. Il propose soit l'achat d'une parcelle d'environ 8000m² ou une d'environ 14000m².

Avant de statuer sur cette demande, le conseil municipal souhaite disposer de plus d'informations sur le projet et propose de rencontrer le demandeur pour en discuter.

● **5- PLU**

Une réunion a eu lieu pour déterminer le choix du maître d'œuvre pour les lots 1 et 2 du PLU.

Après délibération du conseil municipal le :

- Lot 1 : « révision du PLU » a été attribué à l'Atelier du Triangle pour un montant de 30 075.50€HT et le
- Lot 2 : « élaboration de l'évaluation environnemental du PLU » à MTDA pour un montant de 14 875€HT.

✓ **Compte rendu des Commissions et Délégations**

- **Plan Equipements Territoriaux (PET) :**

Un PET a été déposé pour la réhabilitation des vestiaires du foot : étude pour la fermeture de l'auvent actuel afin de créer une pièce qui permettra l'accueil des équipes de foot + réalisation d'une extension attenante aux vestiaires actuels qui servira de club house pour le tennis + remplacement de la chaudière + rénovation toiture...

Un deuxième PET a été établi pour l'isolation de l'école.

- **Commission travaux :**

- Toilettes publiques place du château : Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fait que les toilettes publiques doivent être rénovées.

M le Maire demandera un devis à l'entreprise Thomas Hertrich.

- Travaux rue du Docteur Descos : Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'ADIA pour l'accompagnement dans la réflexion des aménagements.

- **Commission scolaire et périscolaire :**

La cantinière est en arrêt maladie jusqu'aux vacances de février. Le restaurant « au vieux Meillonas » assure les repas chauds en son absence.

La gestion de l'école et de la cantine est très difficile compte tenu des nombreux cas de covid qui touchent les enfants, les professeurs des écoles et les employés communaux.

- **Commission voirie :**

Une réunion a eu lieu le 1^{er} février avec les communes du secteur Bresse Revermont et GBA afin de statuer sur l'organisation de la voirie. Le fonctionnement actuel pour les communes de Bresse Revermont n'est pas conforme au fonctionnement de GBA.

L'option retenue prévoit que la voirie revient à la charge de la commune et un droit de tirage sera attribué aux municipalités afin d'entretenir leur voirie.

- **Commission camping :**

- Les travaux du chalet « le gardon » avancent. La cuisine sera posée pendant les vacances de février.
- Deux panneaux signalant le camping ont été posés sur la RN83.
- Les réservations reprennent de façon encourageante.

- **Sécurisation de l'arrêt de car de Sanciat :**

Un rendez-vous sur les lieux est prévu semaine 6 avec le département, GBA et la commune.

- **Maisons d'Assistantes Maternelles : MAM**

Une rencontre a eu lieu avec Mme Bronner et trois éducatrices de jeunes enfants qui ont pour projet d'ouvrir une MAM sur Meillonas. Elles sollicitent la commune pour un local et une aide à la création. Le local vacant au pré de la cour (ex Point d'accueil Solidarité) conviendrait mais il est propriété de GBA. M le maire va contacter M Fontaine afin de lui proposer un rendez-vous pour lui présenter ce projet et étudier dans quelles conditions le local pourrait être loué.

- **Ambroisie :**

Une réunion a eu lieu avec les agriculteurs. La présence d'ambroisie est importante sur la commune et cette plante allergisante doit être arrachée avant la floraison. Une journée dédiée à l'« arrachage » sera organisée en début d'été, les habitants, les enfants de l'école, les randonneurs seront invités.

✓ Infos diverses :

- Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2022, la commune compte 1390 habitants.
- Des bornes pour le recyclage des masques chirurgicaux ont été installés dans le hall de la mairie et à l'agence postale
- Vogue : des forains ont demandé un emplacement.
Le conseil municipal donne son accord.

Concernant l'animation du week-end de la vogue M le Maire suggère une réunion avec toutes les associations afin de réfléchir sur le sujet. Nadine Groboz s'occupe de convoquer les associations.

- L'association syndicale du coteau du pré rouge a envoyé un courrier à M le Maire. Elle demande à la commune de faire réaliser les entretiens des espaces verts du lotissement par les employés communaux moyennant rémunération.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande

- Le conseil municipal donne son aval pour le nettoyage des pavés. Celui-ci sera réalisé par l'entreprise SOTRAP pour un montant de 825€ (soit 6h)
- M. Jérôme Polonio demande l'autorisation pour venir installer sa pâtisserie ambulante tous les jeudis soir de 17h à 21h30, place de la mairie.

Le conseil municipal donne son accord.

- Un groupe de camping-car (14 équipages) demande pour faire étape à Meillonas le 25 juin 2022.

Le conseil municipal donne son accord

- Une entreprise de Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires VERIS TP & Projets vient de s'installer à Meillonas 122, route de Churles.
- « PrometiQ », une entreprise de gestion informatique pour les professionnels a été créée. Elle assure des prestations diverses en informatique (installation de matériels ou de logiciels PRO, dépannage, mise à jour...) pour les postes de travail mais également les serveurs et autres équipements réseaux ou informatique (wifi, photocopieurs, imprimantes...) ainsi que des offres d'infogérance. PrometiQ fournit tous les outils de sécurité nécessaires (antivirus, sauvegarde...) ainsi qu'une aide en illimitée.
- AG de la pêche : M Gallion et M Chival ont participé à cette AG. Un projet est à l'étude, la société de pêche souhaite inviter une classe de l'école à une demi-journée pêche à l'étang et offrirait une carte de pêche aux enfants.

Le 12 février il est prévu un nettoyage des 2 étangs (branchages...), le 18 juin nettoyage des berges de l'étang de la Raza et le 14 juillet le concours de pêche

✓ Prochaines dates :

- Le printemps des Arts : 27 février 2022
- Conseil Municipal : les 04 mars, 08 avril, 06 mai 2022 à 20h30